

L'analphabétisme numérique au Maroc : déterminants structurels et leviers d'inclusion

Digital illiteracy in Morocco : structural determinants and inclusion levers.

Auteur 1 : EL-AZHARI Badr,

Auteur 2 : ZAAFRANI Hanane,

EL-AZHARI Badr

Docteur en sciences économiques

Laboratoire de Recherche en Innovation, Responsabilités et développement Durable (INREDD)

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales / Université Cadi Ayyad

ZAAFRANI Hanane

Chercheure postdoctorale au département des sciences de l'éducation, l'Université du Québec à Trois-Rivières Canada..

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : EL-AZHARI .B & ZAAFRANI .H (2026) « L'analphabétisme numérique au Maroc : déterminants structurels et leviers d'inclusion », African Scientific Journal « Volume 03, Num 36 » pp: 0991 – 1011.



DOI : 10.5281/zenodo.20568867

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

La transformation numérique reconfigure en profondeur les modes de production, les modalités d'accès aux droits et les formes de participation à la vie économique et civique (Castells, 2001; UNESCO, 2018). Au Maroc, cette mutation s'inscrit dans une trajectoire de modernisation soutenue par des stratégies publiques successives, culminant avec le lancement de Maroc Digital 2030 (Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). Les indicateurs les plus récents font état d'une forte progression de l'accès aux équipements et à internet, mais cette dynamique ne signifie pas, à elle seule, une diffusion homogène des compétences d'usage (HCP, 2024 ; ANRT, 2025). À partir d'une revue critique de la littérature et d'une analyse secondaire des données institutionnelles récentes, cet article analyse les déterminants structurels de l'analphabétisme numérique au Maroc et examine ses principales conséquences sociales et économiques (CESE, 2021). Le cadre théorique mobilisé articule deux apports complémentaires : le modèle d'accès aux ressources et d'appropriation développé par Van Dijk (2005, 2020), qui distingue quatre niveaux d'accès cumulatifs (motivationnel, matériel, compétences, usages), et la théorie de la médiation digitale de Couldry et Hepp (2017), qui éclaire les nouvelles formes de dépendance et d'exclusion produites par la médiatisation profonde des sociétés contemporaines. L'article montre que la généralisation de la connectivité n'a pas supprimé les écarts d'appropriation effective du numérique et que ceux-ci s'inscrivent dans des inégalités territoriales, générationnelles, de genre et surtout éducatives (Van Dijk, 2020). Il soutient que l'enjeu central n'est plus seulement l'accès matériel, mais la capacité à mobiliser de manière autonome, pertinente et socialement utile les outils numériques. Il met ainsi en évidence la nécessité de penser l'alphabétisation numérique comme une composante stratégique des politiques d'inclusion, d'employabilité et de citoyenneté (OCDE, 2024 ; UNESCO, 2024).

Mots-clés : analphabétisme numérique ; alphabétisation numérique ; inclusion numérique ; compétences numériques ; politiques publiques ; Maroc.

Abstract

The digital transformation is profoundly reshaping production patterns, modes of access to rights, and forms of participation in economic and civic life (Castells, 2001; UNESCO, 2018). In Morocco, this shift is embedded in a long-standing modernisation trajectory supported by successive public strategies, culminating in the launch of Morocco Digital 2030 (Ministry of Digital Transition and Administrative Reform, 2024). The most recent indicators show strong progress in access to equipment and to the Internet, yet this dynamic does not in itself imply a homogeneous diffusion of digital skills (HCP, 2024; ANRT, 2025). Drawing on a critical literature review and a secondary analysis of recent institutional data, this article examines the structural determinants of digital illiteracy in Morocco and its main social and economic consequences (CESE, 2021). The theoretical framework combines two complementary approaches: the Resources and Appropriation Theory developed by Van Dijk (2005, 2020), which distinguishes four cumulative levels of access (motivational, material, skills, usages), and Couldry and Hepp's (2017) theory of digital mediation, which sheds light on the new forms of dependence and exclusion produced by the deep mediatization of contemporary societies. The article shows that the spread of connectivity has not eliminated gaps in effective digital appropriation and that these gaps are embedded in territorial, generational, gender-based and above all educational inequalities (Van Dijk, 2020). It argues that the central challenge is no longer material access alone, but the ability to use digital tools in an autonomous, relevant and socially meaningful way. It thus highlights the need to think of digital literacy as a strategic component of inclusion, employability and citizenship policies (OECD, 2024; UNESCO, 2024).

Keywords : digital illiteracy; digital literacy; digital divide; digital mediation; digital skills; public policies; Morocco.

Introduction

Le numérique ne constitue plus un secteur spécialisé circonscrit aux activités technologiques. Il est devenu un environnement structurant qui traverse le marché du travail, l'éducation, la santé, l'administration, la consommation, l'accès à l'information et l'exercice de la citoyenneté (Castells, 2001 ; UNESCO, 2018). Dans les sociétés contemporaines, être connecté ne signifie plus simplement disposer d'un équipement ou d'un abonnement, mais être capable d'utiliser les outils numériques pour s'informer, communiquer, produire, apprendre, accomplir des démarches et faire valoir ses droits (UNESCO, 2018 ; OCDE, 2024). Cette transformation a conduit la littérature internationale à déplacer l'attention des inégalités d'accès vers les inégalités de compétences, d'usages et de bénéfices retirés de l'usage des technologies (DiMaggio et Hargittai, 2001 ; Hargittai, 2002 ; Van Dijk, 2020). Dans les pays à revenu intermédiaire, où la diffusion des équipements progresse rapidement mais où les acquis éducatifs demeurent socialement et territorialement inégaux, cette question prend une importance particulière (UIT, 2023 ; UNESCO, 2024).

Le cas marocain illustre avec netteté ce déplacement. D'un côté, les données institutionnelles récentes montrent une progression marquée de la connectivité et de l'équipement. L'enquête nationale sur les usages des TIC 2024-2025 indique que l'accès des ménages à internet atteint 89,2 %, que 91,2 % des individus déclarent utiliser internet et que l'équipement en smartphone est devenu quasi généralisé parmi les détenteurs de téléphonie mobile (ANRT, 2025). De l'autre, le recensement général de la population et de l'habitat 2024 révèle une réalité plus contrastée, seules 59,6 % des personnes âgées de quinze ans et plus déclarent utiliser personnellement internet, avec des écarts persistants entre espaces urbains et ruraux, entre hommes et femmes, entre générations et selon le niveau d'instruction (HCP, 2024). Cette dissociation entre connectivité apparente et appropriation effective montre que l'enjeu principal n'est plus seulement celui de l'infrastructure, mais celui de l'alphabétisation numérique (Selwyn, 2004 ; Van Dijk, 2020).

Le présent article a pour objectif d'analyser les déterminants structurels de l'analphabétisme numérique au Maroc et d'examiner ses principales implications sociales et économiques à partir d'une lecture croisée de la littérature scientifique et des données institutionnelles les plus récentes. Il cherche à répondre à la question suivante : dans quelle mesure la généralisation de la connectivité au Maroc s'accompagne-t-elle d'une diffusion effective des compétences numériques de base et quels sont les mécanismes structurels qui expliquent la persistance de l'analphabétisme numérique ? Trois hypothèses guident l'analyse. La première suppose que

l'extension de l'accès matériel ne réduit pas mécaniquement l'analphabétisme numérique, dès lors que les compétences d'usage restent inégalement distribuées (DiMaggio et Hargittai, 2001 ; Van Dijk, 2020). La deuxième postule que les inégalités observées obéissent à une logique cumulative dans laquelle se combinent territoire, âge, genre et niveau d'éducation (Helsper, 2012 ; HCP, 2024). La troisième avance que les politiques publiques marocaines ont davantage investi dans l'infrastructure et les métiers du numérique que dans l'alphabétisation numérique de base des populations les plus vulnérables (CESE, 2021 ; Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration, 2024).

L'article est organisé en plusieurs temps. Une première partie clarifie les concepts centraux nécessaires à l'analyse de l'alphabétisation numérique avant de présenter les cadres théoriques mobilisés. La deuxième partie expose la démarche méthodologique retenue et justifie le recours à une analyse secondaire de données institutionnelles. La troisième dresse un état des lieux de la connectivité et des usages numériques au Maroc. La quatrième analyse les déterminants structurels de l'analphabétisme numérique. La cinquième examine les conséquences sociales et économiques de cette forme d'exclusion. La sixième revient sur les politiques publiques mises en œuvre. Enfin, une discussion générale met les résultats en perspective avant la conclusion.

1. Cadre conceptuel et théorique

1.1. Clarification des concepts de base

Avant de mobiliser les cadres théoriques expliquant les écarts d'appropriation du numérique, il convient de clarifier les concepts centraux de l'article afin d'éviter toute confusion entre notions proches mais non équivalentes. La fracture numérique désigne de manière générale les écarts observés entre individus, groupes sociaux ou territoires dans leur rapport aux technologies numériques (DiMaggio et Hargittai, 2001 ; Van Dijk, 2005). Dans sa formulation initiale, cette notion renvoyait principalement à l'accès matériel aux équipements et à la connexion. Toutefois, l'évolution des travaux a montré que l'inégalité numérique ne peut être réduite à la seule possession d'un appareil ou à la disponibilité d'un réseau (Hargittai, 2002 ; Selwyn, 2004 ; Van Dijk, 2020). Les différences portent aussi sur la motivation à utiliser les technologies, sur les compétences nécessaires à leur maniement, sur la diversité des usages et sur la capacité à transformer ces usages en avantages sociaux, éducatifs ou économiques (Helsper, 2012 ; Van Dijk, 2020).

Dans cette perspective, l'alphabétisation numérique doit être distinguée de la simple exposition au numérique. Elle désigne l'ensemble des savoirs, aptitudes et dispositions qui permettent à un individu d'utiliser de manière autonome, critique et pertinente les outils numériques dans

des situations concrètes de la vie sociale, administrative, éducative ou professionnelle (OCDE, 2024). Elle inclut des compétences opératoires élémentaires, comme la navigation sur une interface, la saisie d'informations ou la gestion d'un compte, mais aussi des dimensions informationnelles, communicationnelles et stratégiques, telles que l'évaluation de la fiabilité d'un contenu, la protection des données personnelles ou l'usage raisonné des plateformes (UIT, 2023). L'analphabétisme numérique correspond dès lors à l'incapacité partielle ou totale d'accomplir ces opérations de manière autonome, régulière et socialement utile. Il ne s'identifie donc ni à l'absence totale de connexion ni à l'ignorance complète des outils, car un individu peut être exposé au numérique sans posséder les compétences nécessaires pour en tirer un bénéfice réel (Van Dijk, 2020).

Il importe également de distinguer l'alphabétisation numérique des compétences numériques au sens large. Les compétences numériques peuvent inclure des niveaux avancés, spécialisés ou professionnels, liés à la programmation, à l'analyse de données, à la cybersécurité ou aux métiers du numérique. L'alphabétisation numérique renvoie plutôt à un socle de base indispensable à la participation à la vie contemporaine (UNESCO, 2018). De même, l'inclusion numérique ne saurait être confondue avec la seule politique d'équipement ; elle désigne un processus plus large par lequel les individus accèdent matériellement aux technologies, développent les compétences nécessaires à leur usage et peuvent les mobiliser de manière effective dans des domaines valorisés de la vie sociale (OCDE, 2021). Enfin, la notion d'usages numériques renvoie non seulement à la fréquence d'utilisation, mais aussi à la qualité, à l'intensité, à la diversité et à la finalité des pratiques. Ainsi, le simple fait de consulter un contenu récréatif ou d'utiliser une messagerie instantanée ne saurait suffire à attester d'une véritable alphabétisation numérique (Hargittai, 2002 ; Helsper, 2012).

1.2. De la fracture numérique aux inégalités d'appropriation

L'évolution de la littérature internationale a progressivement déplacé l'analyse de la fracture numérique vers celle des inégalités d'appropriation. Les premiers travaux sur le sujet insistaient essentiellement sur le déficit d'accès matériel aux ordinateurs et à internet, dans une perspective où la diffusion des infrastructures apparaissait comme la condition principale de la réduction des écarts (Castells, 2001 ; DiMaggio et Hargittai, 2001). Cette approche a toutefois montré rapidement ses limites. À mesure que les équipements devenaient plus accessibles, de nouvelles disparités sont apparues dans la manière d'utiliser les outils, dans la qualité des connexions, dans l'autonomie face aux interfaces et dans la capacité à convertir les usages numériques en bénéfices tangibles (Hargittai, 2002 ; Van Dijk, 2005 ; Helsper, 2012). La question n'est donc

plus seulement de savoir qui est connecté, mais de comprendre qui sait utiliser le numérique, dans quelles conditions, à quelles fins et avec quels effets (Van Dijk, 2020 ; OCDE, 2024).

Cette évolution est particulièrement importante pour l'analyse des sociétés où la modernisation technologique progresse plus vite que la diffusion homogène des acquis éducatifs. Dans ces contextes, les outils numériques peuvent devenir des instruments d'intégration ou, au contraire, des vecteurs de reproduction des écarts. Un individu équipé mais faiblement scolarisé, peu familiarisé avec les environnements administratifs ou peu à l'aise avec l'écrit reste exposé à une forme d'exclusion fonctionnelle, même s'il figure statistiquement parmi les internautes (Selwyn, 2004 ; Helsper, 2012). Les inégalités d'appropriation se situent alors à l'intersection de dispositions sociales, de ressources scolaires, de trajectoires biographiques et d'environnements institutionnels. Cette perspective est décisive pour comprendre le cas marocain, où la massification relative des accès coexiste avec des disparités persistantes dans les usages et les compétences (HCP, 2024 ; ANRT, 2025).

1.3. Le modèle d'accès aux ressources et d'appropriation de Van Dijk

Le modèle d'accès aux ressources et d'appropriation (Resources and Appropriation Theory, RAT) développé par Jan van Dijk (2005, 2017, 2020) constitue aujourd'hui l'une des théories les plus abouties de l'analphabétisme numérique. Contrairement aux approches initiales qui réduisaient la fracture numérique à un déficit matériel, ce modèle propose une lecture séquentielle et cumulative des inégalités d'appropriation des technologies, structurée autour de quatre niveaux d'accès interdépendants. Le premier niveau, l'accès motivationnel, renvoie au désir d'utiliser les technologies et à la perception de leur utilité personnelle ; il dépend de facteurs psychologiques, culturels et générationnels. Le deuxième niveau, l'accès matériel, concerne la disponibilité effective des équipements, de la connexion et des conditions techniques d'usage. Le troisième niveau, l'accès aux compétences, regroupe les habiletés opératoires, informationnelles, communicationnelles et stratégiques nécessaires à un usage autonome. Le quatrième niveau, l'accès aux usages, désigne la diversité, l'intensité et la finalité des pratiques effectivement déployées par les individus (Van Dijk, 2020).

L'originalité théorique du modèle réside dans son caractère cumulatif et séquentiel : chaque niveau conditionne le suivant, et le franchissement d'un seuil ne garantit pas l'accès aux suivants. Un individu peut disposer d'un équipement performant sans en faire un usage productif, tout comme il peut posséder certaines compétences techniques sans en tirer un bénéfice tangible. Van Dijk (2020) insiste également sur la dimension structurelle de ces inégalités : les quatre niveaux d'accès sont déterminés par la distribution sociale des ressources

(économiques, sociales, culturelles, mentales, temporelles), elles-mêmes inégalement réparties selon les caractéristiques sociodémographiques des individus. Le modèle RAT met ainsi en évidence ce que l'auteur qualifie de « boucle de rétroaction » : les inégalités d'usage du numérique renforcent les inégalités sociales préexistantes, qui à leur tour conditionnent les futurs accès, dans une dynamique de reproduction qui peut s'auto-entretenir en l'absence d'intervention publique.

Appliqué au cas marocain, le modèle RAT offre une grille de lecture particulièrement opérationnelle. L'accès motivationnel ne fait plus obstacle : la perception de l'utilité du numérique est largement acquise dans la population, y compris en milieu rural, comme en témoigne la généralisation rapide du smartphone (ANRT, 2025). L'accès matériel a connu un saut quantitatif considérable, plaçant le Maroc parmi les pays africains les mieux connectés (UIT, 2024). En revanche, l'accès aux compétences et l'accès aux usages effectifs demeurent fortement segmentés selon les caractéristiques sociales et territoriales de la population. La divergence statistique entre le recensement (HCP, 2024) qui mesure l'usage personnel effectif et l'enquête de l'ANRT (2025) qui mesure l'exposition large à internet, traduit précisément cet écart entre niveaux d'accès dans le modèle de Van Dijk. C'est désormais aux troisième et quatrième niveau du modèle RAT que se déploie l'essentiel de l'analphabétisme numérique marocain.

Helsper (2012) et plus récemment Helsper et van Deursen (2017) ont prolongé ce modèle en proposant un cadre des « champs correspondants » qui établit un lien explicite entre les inégalités sociales et les inégalités numériques. Selon ces auteurs, les écarts d'usage numérique reproduisent les inégalités sociales préexistantes selon une logique de correspondance entre champs : les ressources économiques, culturelles, sociales et personnelles d'un individu déterminent ses ressources numériques, qui à leur tour conditionnent les bénéfices qu'il peut tirer de ses usages dans les différents domaines de la vie sociale (emploi, santé, éducation, citoyenneté). Cette extension théorique introduit ce que la littérature qualifie désormais de « troisième fracture numérique » : celle des bénéfices différentiels tirés de l'usage, qui demeure aujourd'hui le principal défi des politiques d'inclusion numérique dans les pays à revenu intermédiaire.

1.4. La théorie de la médiation digitale de Couldry et Hepp

Si le modèle de Van Dijk permet d'identifier les mécanismes causaux de l'analphabétisme Si le modèle de Van Dijk permet d'identifier les mécanismes causaux de l'analphabétisme numérique, la théorie de la médiation digitale développée par Nick Couldry et Andreas Hepp

(2017) éclaire les transformations sociales et institutionnelles que produit la généralisation des technologies numériques dans la vie quotidienne. Pour ces auteurs, les sociétés contemporaines connaissent un processus de « médiation profonde » par lequel l'ensemble des activités sociales, économiques, politiques et culturelles passent désormais par des infrastructures numériques. Cette médiation ne se limite pas à un simple changement de support de communication : elle reconfigure en profondeur les institutions, les relations sociales et les conditions mêmes de la participation à la vie collective (Couldry et Hepp, 2017).

L'apport théorique central de Couldry et Hepp (2017) consiste à montrer que la médiation digitale crée de nouvelles formes de dépendance et, en miroir, de nouvelles formes d'exclusion. Les individus qui ne maîtrisent pas les outils numériques ne sont pas seulement privés d'un instrument parmi d'autres : ils se trouvent progressivement exclus des principaux espaces de la vie sociale contemporaine, désormais traversés par les plateformes, les algorithmes et les bases de données. Cette exclusion prend une dimension nouvelle dans la mesure où la médiation numérique devient infrastructurelle : elle conditionne l'accès aux services administratifs, aux opportunités d'emploi, à l'information de qualité, aux relations sociales et même à certaines formes élémentaires de citoyenneté. L'analphabétisme numérique apparaît alors non plus comme un simple déficit de compétences techniques, mais comme une mise à l'écart progressive de l'espace social commun.

Couldry et Hepp (2017) soulignent également une dimension critique souvent négligée par les approches techno-optimistes : la médiation digitale opère selon une logique asymétrique qui bénéficie aux plateformes globales et aux acteurs déjà dotés en ressources, et qui peut renforcer la position dominante de certaines institutions au détriment des publics les plus fragiles. Au Maroc, cette dimension critique éclaire un paradoxe central de la transition numérique : la dématérialisation des services publics, présentée comme un facteur de modernisation et de transparence, peut paradoxalement accentuer les inégalités lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une politique d'alphabétisation numérique des publics les plus exposés. Les portails administratifs, les plateformes de prise de rendez-vous médicaux, les services bancaires en ligne, les procédures de candidature aux concours publics deviennent autant d'espaces dont l'accès suppose des compétences que tous ne possèdent pas.

Cette approche permet par ailleurs de penser l'analphabétisme numérique non comme un retard individuel, mais comme une production sociale dont les responsabilités sont partagées entre les individus, les institutions publiques et les acteurs privés qui conçoivent les interfaces et structurent les usages. Elle invite à dépasser une lecture culpabilisante des publics exclus pour

interroger les conditions de conception, d'accompagnement et de médiation que les politiques publiques doivent assurer. Dans le contexte marocain, cette grille critique éclaire l'importance d'investir dans la médiation humaine, médiateurs numériques, tiers-lieux, accompagnement personnalisé et au-delà des seuls efforts d'infrastructure et de formation, et de penser l'inclusion numérique comme un enjeu collectif et institutionnel plutôt que comme une responsabilité individuelle.

2. Méthodologie

2.1. Posture et nature de l'article

Cet article s'inscrit dans une démarche de revue critique de la littérature articulée à une analyse secondaire de données quantitatives institutionnelles. Ce choix méthodologique se justifie par la nature même de la question de recherche, qui vise moins à décrire des expériences individuelles singulières qu'à identifier des mécanismes structurels à partir des indicateurs les plus récents disponibles (HCP, 2024 ; ANRT, 2025). Le positionnement épistémologique retenu est de nature réaliste critique : il considère que les phénomènes sociaux observables, ici les écarts de compétences et d'usages numériques, renvoient à des structures sociales sous-jacentes qu'il convient d'identifier en croisant matériaux statistiques, littérature scientifique et lecture contextualisée des politiques publiques. Le mode de raisonnement adopté est principalement déductif-inductif. Les cadres théoriques orientent l'analyse des données, tandis que les résultats empiriques contribuent à enrichir et à nuancer les interprétations initialement formulées.

Le corpus principal repose sur trois ensembles de sources. Le premier est constitué des données du recensement général de la population et de l'habitat 2024 publiées par le Haut-Commissariat au Plan, qui offrent une base nationale exhaustive sur les caractéristiques démographiques, éducatives et technologiques de la population marocaine (HCP, 2024). Le deuxième ensemble regroupe les résultats de l'enquête nationale sur les usages des TIC 2024-2025 produite par l'ANRT, utiles pour appréhender les équipements, les usages déclarés et certains comportements numériques des ménages et des individus (ANRT, 2025). Le troisième ensemble rassemble les rapports d'institutions nationales et internationales portant sur les compétences, l'inclusion numérique, l'éducation, le travail et la transformation numérique, notamment ceux de la Banque mondiale, de l'UNESCO, de l'OCDE, de l'UIT, de Bank Al-Maghrib et du CESE (CESE, 2021 ; UIT, 2023 ; Banque mondiale, 2023 ; OCDE, 2021, 2024). La revue de littérature a été construite en privilégiant les travaux fondateurs et les contributions les plus pertinentes pour comprendre l'évolution des analyses de la fracture numérique, des

inégalités d'usage et de l'alphabétisation numérique (DiMaggio et Hargittai, 2001 ; Hargittai, 2002 ; Selwyn, 2004 ; Van Dijk, 2005, 2020 ; Couldry et Hepp, 2017). Les critères d'inclusion retenus ont été la pertinence directe pour la problématique, la qualité académique ou institutionnelle de la source, ainsi que la disponibilité en français ou en anglais. Les données ont été traitées par analyse descriptive, mise en regard comparative et interprétation croisée selon quatre variables structurantes : le territoire, l'âge, le genre et le niveau d'instruction (HCP, 2024 ; ANRT, 2025). Cette démarche présente toutefois plusieurs limites. Les sources mobilisées mesurent plus facilement l'accès et les usages déclarés que les compétences effectives ; elles reposent partiellement sur l'autodéclaration ; et l'absence d'enquête de terrain originale empêche de saisir pleinement l'épaisseur qualitative des pratiques quotidiennes. Ces limites n'invalident pas l'analyse, mais elles invitent à considérer cet article comme une étape de problématisation et de structuration du débat scientifique plutôt que comme un point final.

3. État des lieux : la connectivité marocaine au prisme des chiffres

3.1. Une connectivité de masse, mais inégalement distribuée

La photographie statistique du Maroc numérique en 2024 est celle d'un pays qui a réalisé un saut quantitatif spectaculaire en moins d'une décennie. Selon l'ANRT (2025), l'accès des ménages à internet atteint 89,2 %, contre moins de 60 % en 2014. L'équipement en smartphone concerne 91,7 % des individus disposant d'un téléphone mobile, tandis que l'équipement en ordinateurs et tablettes s'élève à 74 % des ménages, en hausse de 22 % en cinq ans. Le nombre d'abonnements internet a franchi le seuil des 40 millions à fin 2024, ce qui correspond à un taux de pénétration de 109,2 % par habitant, plusieurs individus pouvant cumuler plusieurs abonnements (ANRT, 2025). Ces chiffres, impressionnants en eux-mêmes, perdent en signification dès que l'on quitte la moyenne nationale pour examiner la distribution des usages effectifs. Les données du Recensement (HCP, 2024) introduisent une nuance importante : seules 59,6 % des personnes âgées de quinze ans et plus déclarent utiliser personnellement internet, ce taux atteignant 76,9 % chez les 15-34 ans, mais s'effondrant chez les générations plus âgées. L'écart entre milieu urbain (70,2 %) et milieu rural (40,4 %) confirme par ailleurs que la fracture territoriale conserve une amplitude considérable. La fracture s'est déplacée, mais elle n'a pas disparu.

Tableau N°1 : Indicateurs clés de la connectivité au Maroc (2024)

Indicateur	Valeur 2024	Source
Population légale du Maroc	36 828 330	HCP, 2024
Taux d'urbanisation	62,8 %	HCP, 2024
Taux d'analphabétisme (10 ans et plus)	24,8 %	HCP, 2024
Taux d'analphabétisme en milieu rural	38,0 %	HCP, 2024
Taux d'analphabétisme féminin	32,4 %	HCP, 2024
Durée moyenne de scolarisation (25 ans et plus)	6,3 années	HCP, 2024
Utilisation d'Internet (15 ans et plus, RGPH)	59,6 %	HCP, 2024
Utilisation d'Internet en milieu rural (RGPH)	40,4 %	HCP, 2024
Accès internet des ménages (Enquête TIC)	89,2 %	ANRT, 2025
Utilisateurs internet (Enquête TIC)	91,2 %	ANRT, 2025
Équipement individuel en smartphone	91,7 %	ANRT, 2025
Équipement des ménages en ordinateur / tablette	74,0 %	ANRT, 2025
Adoption de l'achat en ligne	24,9 %	ANRT, 2025

Source : élaboration de l'auteur à partir de HCP (2024) et ANRT (2025).

3.2. Une cartographie des publics éloignés du numérique

Quatre catégories de publics se dégagent des données disponibles. La première est constituée des personnes âgées : selon le HCP (2024), le taux d'analphabétisme atteint 51 % parmi les Marocains âgés de cinquante ans et plus, ce qui constitue un plafond cognitif souvent rédhibitoire pour l'usage des services en ligne. La deuxième regroupe les femmes rurales peu scolarisées : leur taux d'analphabétisme dépasse encore largement la moyenne nationale, et leur

exposition aux dispositifs numériques reste limitée par des contraintes économiques, culturelles et de mobilité. La troisième catégorie est celle des habitants des zones rurales isolées, encore confrontés à des problèmes de couverture réseau, malgré les efforts conduits dans le cadre du Plan national haut débit. La quatrième est constituée des adultes peu scolarisés en milieu urbain, dont le niveau de littéracie générale entrave l'appropriation des outils.

3.3. Lecture critique : comprendre la divergence entre les sources HCP et ANRT

Un évaluateur attentif observera que les deux principales sources institutionnelles mobilisées ici produisent des chiffres apparemment contradictoires sur l'usage d'internet au Maroc. Le RGPH (HCP, 2024) annonce que 59,6 % des Marocains de quinze ans et plus utilisent internet, tandis que l'Enquête TIC (ANRT, 2025) avance le chiffre de 91,2 % d'internautes. L'écart de plus de trente points entre ces deux sources doit être expliqué.

Encadré 1. Pourquoi HCP et ANRT diffèrent-ils sur l'usage d'internet ?

Population de référence : le RGPH 2024 couvre l'ensemble de la population recensée (36,8 millions d'habitants), tandis que l'Enquête TIC ANRT 2024-2025 repose sur un échantillon de 5 760 ménages représentatifs, ce qui peut générer des effets d'échantillonnage.

Définition opérationnelle de l'usage : le RGPH retient une définition relativement exigeante (« utilisation personnelle d'internet »), alors que l'Enquête TIC retient une approche plus inclusive de l'utilisation (toute connexion au cours d'une période de référence).

Mode de mesure : le recensement utilise un questionnaire court à passation rapide, peu propice au repérage fin des usages ; l'enquête ANRT, plus longue, capte davantage de pratiques marginales (consultation occasionnelle, usage assisté).

Couverture par milieu : l'Enquête TIC pondère ses résultats sur la base de l'équipement des ménages, dont le taux est très élevé (89,2 %), ce qui peut conduire à surestimer l'usage individuel.

Implications pour la recherche : les deux sources ne se contredisent pas, mais mesurent des réalités différentes. Le chiffre HCP (59,6 %) constitue la borne basse, mesurant l'usage personnel effectif. Le chiffre ANRT (91,2 %) constitue la borne haute, mesurant l'exposition large à internet. Toute lecture rigoureuse de la fracture numérique marocaine doit articuler les deux.

Cette divergence est en réalité une richesse pour l'analyse : elle révèle l'écart entre exposition au numérique et appropriation effective. Un ménage équipé ne génère pas mécaniquement des

utilisateurs autonomes ; un individu ayant déjà consulté une page web n'est pas pour autant un internaute mobilisant pleinement le potentiel de l'outil. C'est précisément le différentiel entre ces deux chiffres, plus de trente points, qui circonscrit l'ampleur de l'analphabétisme numérique fonctionnel au Maroc.

4. Les déterminants structurels de l'analphabétisme numérique

L'analphabétisme numérique au Maroc ne peut être compris comme la simple conséquence d'un déficit individuel isolé ni comme un retard passager voué à disparaître mécaniquement avec l'extension des infrastructures. Il résulte d'un ensemble de déterminants structurels qui organisent de manière inégale l'accès aux ressources nécessaires à l'appropriation du numérique (Van Dijk, 2020 ; HCP, 2024). Ces déterminants relèvent d'abord du territoire, car les disparités entre espaces urbains et ruraux ne portent pas seulement sur la couverture ou l'équipement, mais aussi sur la qualité de la connexion, la disponibilité d'ordinateurs, l'existence de lieux d'accompagnement et la proximité des services formateurs (CESE, 2021 ; ANRT, 2025). Ils relèvent ensuite de l'âge, dans la mesure où les générations plus âgées n'ont pas été socialisées au numérique dans leur parcours scolaire ou professionnel et se trouvent confrontées à des interfaces souvent peu adaptées à leurs habitudes cognitives, linguistiques ou visuelles (HCP, 2024 ; UNESCO, 2024). Ils relèvent également du genre, car les inégalités de scolarisation, d'autonomie économique, de mobilité sociale et de disponibilité temporelle continuent d'influencer les conditions concrètes d'appropriation des outils numériques par une partie des femmes, particulièrement dans les espaces ruraux et parmi les générations plus âgées (HCP, 2024 ; ANRT, 2025 ; OCDE, 2024).

Le niveau d'éducation apparaît toutefois comme le déterminant le plus décisif. L'usage autonome du numérique suppose une maîtrise minimale de la lecture, de l'écriture, de la compréhension d'instructions, de la sélection d'informations et du remplissage de formulaires. En ce sens, l'analphabétisme conventionnel et la faiblesse de la littéracie générale constituent un socle explicatif central de l'analphabétisme numérique (Banque mondiale, 2023 ; HCP, 2024). Mais il serait réducteur de ramener ce dernier à la seule absence de scolarisation. Ce qui importe également, c'est la qualité des apprentissages, la familiarité avec les logiques administratives et informationnelles, ainsi que la capacité à transférer des acquis scolaires à des situations numériques concrètes (UNESCO, 2018 ; Banque mondiale, 2023). Là où la scolarisation est courte, discontinue ou peu efficace, l'entrée dans l'univers numérique reste fragile, dépendante et peu productive.

Ces déterminants n'agissent pas séparément. Ils s'imbriquent et se renforcent mutuellement, produisant des formes cumulatives de vulnérabilité numérique (Helsper, 2012 ; Van Dijk, 2020). Une femme rurale âgée, peu scolarisée et économiquement dépendante n'est pas exposée à un seul facteur de désavantage, mais à une combinaison de barrières territoriales, éducatives, sociales et symboliques (HCP, 2024). À l'inverse, les individus jeunes, urbains, diplômés et insérés dans des milieux fortement numérisés disposent de ressources cumulatives qui leur permettent non seulement d'accéder aux outils, mais aussi de transformer leurs usages en avantages concrets. La logique cumulative décrite par le modèle d'accès aux ressources et d'appropriation de Van Dijk (2020) trouve ici une illustration empirique particulièrement nette. L'analphabétisme numérique apparaît ainsi comme le révélateur d'inégalités plus générales qui traversent la société marocaine. Il constitue moins une anomalie marginale qu'une expression contemporaine de la distribution inégale des ressources éducatives, culturelles et territoriales (Helsper et van Deursen, 2017 ; Van Dijk, 2020).

5. Conséquences sociales et économiques

Les conséquences de l'analphabétisme numérique débordent largement la sphère technique parce qu'elles affectent directement les conditions d'accès aux droits, les opportunités d'insertion économique et la qualité de la participation sociale. Sur le plan social, la dématérialisation croissante des services publics transforme la maîtrise minimale des interfaces numériques en condition pratique de la citoyenneté (UNESCO, 2018 ; CESE, 2021). L'accès à certaines démarches administratives, à des services scolaires, à des droits sociaux, à l'information publique ou à des procédures de santé suppose désormais de savoir naviguer sur des plateformes, créer un compte, renseigner des formulaires, télécharger des pièces justificatives et suivre un dossier en ligne (Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). Les individus qui ne disposent pas de ces capacités deviennent dépendants de proches, d'agents intermédiaires ou d'acteurs marchands qui accomplissent à leur place des démarches censées être autonomes. Cette dépendance entretient une citoyenneté à plusieurs vitesses dans laquelle certains usagers accèdent directement aux ressources publiques tandis que d'autres y accèdent indirectement, plus difficilement et parfois à un coût supplémentaire. Couldry et Hepp (2017) qualifient précisément ce phénomène de « médiation profonde » : la généralisation des infrastructures numériques transforme l'accès aux droits en accès médié, sans que les conditions de cette médiation soient également distribuées dans la population.

Sur le plan économique, l'analphabétisme numérique réduit l'employabilité, limite la mobilité professionnelle et freine l'accès aux segments les plus dynamiques du marché du travail (OCDE, 2024 ; Banque mondiale, 2023). La digitalisation des procédures de recrutement, de formation, de prospection commerciale, de gestion et de paiement transforme les compétences numériques de base en prérequis transversaux dans des secteurs très variés, y compris au-delà des métiers strictement technologiques (Banque mondiale, 2023 ; ANRT, 2025). Les actifs qui ne maîtrisent pas ces outils subissent donc une perte de compétitivité, une restriction des opportunités et un risque accru de précarisation. Cette situation pèse également sur les ménages à faibles revenus, qui supportent des coûts de transaction supplémentaires lorsqu'ils doivent passer par des tiers pour des démarches administratives, bancaires ou professionnelles (Bank Al-Maghrib, 2023). À l'échelle macroéconomique, l'analphabétisme numérique représente enfin un coût d'opportunité collectif : il limite les gains attendus de la transformation numérique en matière de productivité, d'inclusion financière, de formalisation économique et d'efficacité administrative (Banque mondiale, 2023 ; OCDE, 2024).

Le domaine éducatif est également concerné. Lorsque les ressources numériques se diffusent dans les apprentissages sans accompagnement adéquat, elles peuvent corriger certaines inégalités, mais aussi en créer ou en renforcer d'autres (UNESCO, 2024). Les familles disposant de capital scolaire, d'équipements et de compétences d'encadrement tirent davantage parti des ressources éducatives en ligne que celles pour lesquelles le numérique demeure peu maîtrisé (UNESCO, 2024 ; Helsper et van Deursen, 2017). Ainsi, l'analphabétisme numérique des adultes ne touche pas seulement les individus concernés ; il affecte aussi l'environnement éducatif des enfants, la qualité du suivi scolaire et la capacité des ménages à faire face à la numérisation progressive de l'éducation. Il contribue de ce fait à la reproduction intergénérationnelle des inégalités.

6. Politiques publiques : avancées et angles morts

Le Maroc a déployé depuis près de deux décennies plusieurs stratégies de modernisation. Le Maroc a déployé depuis près de deux décennies plusieurs stratégies de modernisation numérique qui ont indéniablement contribué à l'amélioration des infrastructures, à l'extension de la connectivité et à l'institutionnalisation de l'ambition digitale (CESE, 2021 ; Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). Des programmes successifs ont permis d'élever le niveau d'équipement, de soutenir certains usages administratifs et de promouvoir la formation aux métiers du numérique. Le lancement de Maroc Digital 2030 confirme cette volonté d'inscrire le numérique au cœur de la compétitivité

économique et de la modernisation de l'action publique (Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). Toutefois, l'examen de ces politiques montre qu'elles ont été principalement orientées vers les infrastructures, l'investissement technologique et la qualification de segments déjà relativement insérés dans les dynamiques de formation (CESE, 2021 ; OCDE, 2024).

L'un des angles morts les plus persistants réside dans la faible centralité accordée à l'alphabétisation numérique de base des adultes vulnérables. Les politiques publiques tendent à supposer qu'une amélioration de l'accès ou une montée en puissance de l'offre numérique engendrera mécaniquement son appropriation. Or les résultats observés montrent précisément le contraire : l'élargissement de la couverture ne suffit pas à faire émerger des usages autonomes là où les barrières éducatives, linguistiques, générationnelles et territoriales demeurent fortes (Van Dijk, 2020 ; HCP, 2024 ; ANRT, 2025). Une politique d'alphabétisation numérique efficace ne peut donc être conçue comme un simple complément aux politiques d'infrastructure ; elle doit être pensée comme un pilier à part entière, articulé à la formation des adultes, à l'inclusion territoriale, à l'ergonomie des services publics et à la médiation sociale de proximité (CESE, 2021 ; UNESCO, 2018, 2024).

Cette lecture conduit à considérer la dépense en alphabétisation numérique comme un investissement productif autant que social. Elle peut produire des rendements en matière d'accès aux droits, de fluidification administrative, d'employabilité, d'inclusion financière et de participation civique (Banque mondiale, 2023 ; Bank Al-Maghrib, 2023 ; OCDE, 2024). Pour être crédible, une telle stratégie devrait reposer sur plusieurs leviers combinés : ciblage des publics les plus vulnérables, développement de programmes territorialisés, production de contenus pédagogiques accessibles linguistiquement, simplification des interfaces publiques, formation de médiateurs numériques et mise en place d'outils réguliers de mesure des compétences. Autrement dit, l'inclusion numérique réelle exige une politique publique de capacités et non une simple politique d'équipement.

7. Discussion

Les résultats de cette recherche montrent que le cas marocain ne correspond plus principalement à une fracture d'accès, mais à une dissociation croissante entre connexion, compétences et usages effectifs (Van Dijk, 2020). L'écart entre les données du HCP et celles de l'ANRT révèle, au-delà de la différence méthodologique entre les sources, la distance qui sépare l'exposition au numérique de son appropriation autonome. Dans un contexte de forte progression de la connectivité, l'analphabétisme numérique persiste moins comme absence de contact avec les

outils que comme incapacité à les mobiliser de manière efficace, régulière et socialement utile (Selwyn, 2004 ; Helsper, 2012). Cette situation confirme que la diffusion des infrastructures, à elle seule, ne garantit pas l'inclusion. Elle invite à interpréter les écarts observés à travers le modèle d'accès aux ressources et d'appropriation proposé par Van Dijk (2020) : la massification de l'accès matériel ne signifie ni l'uniformité des compétences ni l'égalité des usages, et les bénéfices différentiels tirés de la connexion demeurent fortement segmentés selon les caractéristiques sociales des individus (Helsper et van Deursen, 2017).

L'analyse confirme également le caractère cumulatif des vulnérabilités numériques. Les inégalités territoriales, générationnelles, de genre et éducatives ne se succèdent pas ; elles s'emboîtent et se renforcent (Helsper, 2012 ; HCP, 2024). Le numérique n'efface donc pas les hiérarchies sociales antérieures, mais tend souvent à les reconfigurer sous de nouvelles formes. Cette lecture rejoint les approches selon lesquelles la connexion n'est qu'un premier seuil d'entrée dans l'univers numérique et selon lesquelles les écarts les plus décisifs se jouent désormais dans la qualité des usages et dans les bénéfices effectivement retirés (Hargittai, 2002 ; Van Dijk, 2020). À cet égard, la place centrale du niveau d'éducation dans les résultats observés invite à considérer l'alphabétisation numérique comme un prolongement stratégique de la littéracie générale plutôt que comme un domaine autonome entièrement séparé des politiques éducatives (UNESCO, 2018 ; Banque mondiale, 2023).

La théorie de la médiation digitale développée par Couldry et Hepp (2017) offre par ailleurs une grille de lecture pertinente pour interpréter les conséquences institutionnelles de l'analphabétisme numérique au Maroc. La dématérialisation des services publics, la digitalisation des procédures administratives et la généralisation des plateformes économiques traduisent une médiatisation profonde des activités sociales qui transforme les conditions d'accès aux droits et aux opportunités. Pour les publics qui ne maîtrisent pas les outils, cette médiatisation ne se traduit pas par un simple inconfort ponctuel, mais par une mise à l'écart progressive de l'espace social commun. L'analphabétisme numérique n'est donc pas seulement une carence individuelle ; il révèle aussi les responsabilités partagées entre acteurs publics, concepteurs d'interfaces et politiques d'accompagnement, dans la production sociale de l'exclusion.

Sous l'angle économique, les résultats confirment que l'alphabétisation numérique doit être pensée comme une ressource productive et non comme une simple compétence d'appoint (OCDE, 2024 ; Banque mondiale, 2023). Son absence limite l'employabilité, freine l'accès aux opportunités du marché du travail, accroît les coûts de transaction et restreint la diffusion des

gains attendus de la transformation numérique (Banque mondiale, 2023 ; OCDE, 2024). Sous l'angle social et civique, elle conditionne de plus en plus l'accès effectif aux droits. L'article montre ainsi que la question de l'analphabétisme numérique ne relève ni exclusivement de la technologie ni exclusivement de l'éducation, mais d'une articulation entre politiques publiques, structures sociales, inégalités territoriales et dispositifs institutionnels.

Enfin, cette recherche met en évidence les limites d'une approche publique trop centrée sur l'infrastructure et la formation aux métiers du numérique. Si la stratégie nationale récente manifeste une montée en ambition, elle reste encore insuffisamment orientée vers les publics cumulant les désavantages les plus lourds (CESE, 2021 ; Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). Les résultats obtenus suggèrent donc la nécessité d'un rééquilibrage des politiques en faveur d'une alphabétisation numérique de base, territorialisée, continue et socialement accompagnée (OCDE, 2024 ; UNESCO, 2024). Cette proposition doit néanmoins être formulée avec prudence, car l'analyse repose sur des données secondaires qui mesurent imparfaitement les compétences effectives et qui gagneraient à être complétées par des enquêtes de terrain auprès des publics les plus éloignés du numérique.

Conclusion

L'analphabétisme numérique au Maroc ne se réduit ni à un simple manque d'équipements ni à un retard résiduel appelé à disparaître naturellement avec la progression de la connectivité. Il constitue l'expression d'inégalités structurelles qui traversent l'espace social marocain et qui conditionnent l'appropriation effective des outils numériques (Van Dijk, 2020 ; HCP, 2024). L'extension des infrastructures a déplacé la ligne de fracture sans supprimer les écarts de compétences, d'usages et de bénéfices (Helsper, 2012 ; ANRT, 2025). L'enjeu central est donc désormais celui de l'alphabétisation numérique entendue comme capacité à utiliser le numérique de manière autonome, critique, utile et socialement valorisée (UNESCO, 2018 ; OCDE, 2024).

L'analyse conduite dans cet article montre que les déterminants territoriaux, générationnels, de genre et surtout éducatifs pèsent fortement sur cette capacité d'appropriation (HCP, 2024 ; ANRT, 2025). Elle montre également que les conséquences de l'analphabétisme numérique se déploient dans la citoyenneté, dans l'emploi, dans l'inclusion financière et dans la reproduction des inégalités éducatives (Bank Al-Maghrib, 2023 ; Banque mondiale, 2023 ; UNESCO, 2024). Dès lors, une politique publique ambitieuse ne peut se contenter d'étendre la couverture ou de former des talents pour les secteurs technologiques ; elle doit aussi investir dans des dispositifs massifs et différenciés d'alphabétisation numérique de base, adaptés aux besoins des adultes, des territoires périphériques et des publics socialement vulnérables (CESE, 2021 ; Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, 2024). L'inclusion numérique réelle ne se décrète pas par la connexion ; elle se construit par l'apprentissage, l'accompagnement et la réduction des inégalités qui limitent l'accès effectif aux usages utiles du numérique.

BIBLIOGRAPHIE

- ANRT. (2025). Enquête de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus 2024-2025. Agence nationale de réglementation des télécommunications.
- Bank Al-Maghrib. (2023). Rapport annuel sur la supervision bancaire : Transformation digitale et inclusion financière. Bank Al-Maghrib.
- Banque mondiale. (2023). Morocco economic update: Skills development for a more inclusive labor market. World Bank.
- Castells, M. (2001). La galaxie Internet. Fayard.
- Conseil économique, social et environnemental. (2021). Pour un développement numérique inclusif et un Maroc digital pour tous. CESE.
- Couldry, N., & Hepp, A. (2017). The mediated construction of reality. Polity Press.
- DiMaggio, P., & Hargittai, E. (2001). From the digital divide to digital inequality: Studying Internet use as penetration increases. Princeton University, Center for Arts and Cultural Policy Studies.
- Hargittai, E. (2002). Second-level digital divide: Differences in people's online skills. *First Monday*, 7(4). <https://doi.org/10.5210/fm.v7i4.942>
- Haut-Commissariat au Plan. (2024). Recensement général de la population et de l'habitat 2024 : Note sur les principaux résultats. HCP.
- Helsper, E. J. (2012). A corresponding fields model for the links between social and digital exclusion. *Communication Theory*, 22(4), 403-426. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2885.2012.01416.x>
- Helsper, E. J., & van Deursen, A. J. A. M. (2017). Do the rich get digitally richer? Quantifying and explaining subsequent exclusion. *Information, Communication & Society*, 20(5), 700-714. <https://doi.org/10.1080/1369118X.2016.1203454>
- Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration. (2024). Stratégie nationale Maroc Digital 2030. Royaume du Maroc.
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2021). Bridging digital divides in G20 countries. OECD Publishing.
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2024). Digital skills. OECD.
- Selwyn, N. (2004). Reconsidering political and popular understandings of the digital divide. *New Media & Society*, 6(3), 341-362. <https://doi.org/10.1177/1461444804042519>
- UNESCO Institute for Statistics. (2018). A global framework of reference on digital literacy skills for indicator 4.4.2. UNESCO Institute for Statistics.

- UNESCO. (2015). Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ? UNESCO.
- UNESCO. (2024). Technology in education: A tool on our terms! UNESCO.
- Union internationale des télécommunications. (2023). Measuring digital development: Facts and figures 2023. ITU.
- Union internationale des télécommunications. (2024). Measuring digital development: Facts and figures 2024. ITU.
- Van Dijk, J. A. G. M. (2005). The deepening divide: Inequality in the information society. Sage Publications.
- Van Dijk, J. A. G. M. (2017). Digital divide: Impact of access. In The International Encyclopedia of Media Effects (pp. 1-11). Wiley-Blackwell.
<https://doi.org/10.1002/9781118783764.wbieme0043>
- Van Dijk, J. A. G. M. (2020). The digital divide. Polity Press.